ANNEXE VI à l'arrêté royal du 19 mars 2009 relatif aux prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure

MODÈLE DE REGISTRE DES CERTIFICATS COMMUNAUTAIRES POUR LES BATEAUX DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Commission de visite

Registre des certificats communautaires pour les bateaux de la navigation intérieure

Année .....

(page de gauche)

Certificat communautaire pour les bateaux de la navigation intérieure			Nom du bâtiment de navigation	Numéro européen unique d'indentification des bateaux	Propriétaire		Enregistrement ou immatriculation		Type du bâtiment
N°	Jour	Mois			Nom	Domicile	Lieu	Numéro	

(page de droite)

Port en lourd d'après le certificat de jaugeage*) ou déplacement			Zone ou parcours, si applicable		Visites complémentaires et spéciales, retrait et annulation du certificat	Date d'expiration de la validité du certificat communautaire pour les bateaux de la navigation intérieure	Observations diverses
date du certificat	signe de jauge	t ou m^3	entre	et			

*) A défaut de certificat, indiquer le port en lourd ou le déplacement approximatif

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 19 mars 2009
concernant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure.

PAR LE ROI :
LE PREMIER MINISTRE,

Herman VAN ROMPUY

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA MOBILITE,

Etienne SCHOUPPE